

Perfectionner et développer sa pratique et sa technique instrumentales ou vocales

Du 05 octobre 2023 au 25 avril 2024 - Date limite de candidature : 11 avril 2023

370 heures

9h30 > 13h00 et 14h00 > 17h30

6 290 € HT / stagiaire - Tarif applicable pour une prise en charge par un organisme financeur

À Trempo - 6 bd Léon Bureau 44200 NANTES

Contact : Tél : 02 40 46 66 33 - typhaine@trempo.com - www.trempo.com

Public / Prérequis

Ce parcours de formation s'adresse aux musicien·nes interprètes (instrumentistes ou chanteur·euses), aux auteur·rices et aux compositeur·rices justifiant d'une pratique instrumentale avancée sur son instrument principal et d'un bon niveau théorique de connaissance musicale.

Aptitudes

Capacité d'écoute, d'analyse et de travail en groupe.

Objectifs

- Acquérir une technicité instrumentale principale confirmée, développer la pratique d'un deuxième instrument, composer, arranger, improviser et utiliser des logiciels de MAO pour la composition et l'interprétation en live.

Méthodes

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques et de mises en situation.

Modalités d'évaluation

Au cours de la formation, le·la candidat·e présente un ensemble de travaux permettant de vérifier la validation des acquis :

- Une prestation scénique publique, collective ou individuelle, présentant un travail de composition originale.
- Un oral de présentation d'un projet de composition originale réalisé en MAO.
- Une prestation individuelle imposée permettant d'évaluer son niveau de technique instrumentale.

Compétences

À l'issue de la formation le/la stagiaire sera capable de :

- Développer une technicité instrumentale principale et secondaire confirmée.
- S'approprier différentes esthétiques musicales.
- Composer, arranger, harmoniser, improviser, écrire.
- Utiliser des logiciels de MAO pour la composition et l'interprétation live.

Intervenant·es

Stéphane ATROUS : musicien, compositeur.

Esther SUEL : musicienne, autrice, compositrice.

Antoine SAINT-JEAN : musicien, professeur de batterie.

Edison BELMAR : musicien, professeur de guitare.

Jean-François VINCENDEAU : musicien, professeur de basse/contrebasse.

Stéphane HUGLI : musicien, professeur de clavier.

Claire REMY : musicienne, professeur de clavier.

Guillaume GERMOND : musicien, professeur de chant.

Anthony BOULC'H : musicien, professeur de MAO.

Informations complémentaires

Le dossier de candidature est à retourner à la coordinatrice du MuMA, Sandrine NOGUE, à l'adresse mail suivante : sandrine@trempe.com et à la responsable du secteur formation de Trempe, Typhaine AUSSANT, à l'adresse mail suivante : typhaine@trempe.com

Nous vous informerons des suites accordées à votre candidature entre le 17 et le 19 avril 2023.

Si votre candidature est retenue vous serez alors convoqué·e à une audition qui se déroulera le 11 ou le 12 mai 2023. Nous vous communiquerons les résultats de cette audition au plus tard le 17 mai 2023.

Cette audition se déroule en trois parties :

- Un relevé de partie d'un morceau à interpréter (20 minutes de préparation puis présentation du relevé devant le jury).
- L'interprétation d'un morceau libre de votre choix (composition ou reprise).
- Un entretien permettant de vérifier l'adéquation de votre projet professionnel avec les objectifs de la formation.

Accessibilité

L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap (sensoriel, psychique, déficience intellectuelle ou cognitive) un entretien préalable sera réalisé avec le référent handicap de Trempe afin de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet de formation.

Contact du référent handicap : typhaine@trempe.com